GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 22 janvier 2016

VIGNANE-GONZALEZ Lou, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – octobre à décembre 2015,* Note d'Analyse du GRIP, 22 janvier 2016, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/1928

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Octobre à décembre 2015

Par **Lou Vignane-Gonzalez**

22 janvier 2016

Résumé

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne », financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg.

It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border crime and trafficking.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES....3

A. Burkina Faso....3

1. Les putschistes du RSP et leurs soutiens identifiés....3
2. Affaire des écoutes téléphoniques....3
3. L'affaire Thomas Sankara au premier rang de l'actualité juridique....4
4. Compaoré et Diendéré poursuivis par la justice militaire....4
5. L'organisation des élections présidentielles et législatives....4
6. Le processus démocratique en marche....5

B. Côte d'Ivoire....6

1. Le contexte pré-électoral....6
2. L'écrasante victoire d'Alassane Ouattara....6
3. Les enjeux du second mandat de Ouattara....7
4. La crise post-électorale de 2010-2011 : les défis de la justice....7
5. Le processus de réconciliation conditionné par l'indemnisation des victimes....7
6. Le bilan du processus de désarmement....7
7. Les relations tendues avec le Burkina Faso....8
8. La sécurité transfrontalière avec le Liberia....8
9. Violence urbaine : le phénomène des « microbes »....8

C. Guinée....8

1. Tensions et violences durant la période électorale....8
2. Un scrutin apaisé mais marqué par des dysfonctionnements....9
3. Le gouvernement de technocrates d'Alpha Condé....9
4. Bilan des violences du trimestre....10

D. Mali....10

1. Processus de paix fragilisé par le non-respect de l'accord d'Alger....11
2. Recrudescence des attaques terroristes....11
3. Une situation sécuritaire fragile....12
4. Mise en place de la Commission vérité justice et réconciliation....12
5. Report controversé des élections....12
6. Bilan d'IBK à mi-mandat....12
7. L'affaire Ahmad Al Faqi Al Mahdi devant la CPI....12

E. Niger....13

1. Révision du fichier électoral....13
2. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections....13
3. Une tentative de coup d'État déjouée ?....13
4. Affaire du trafic de nourrissons et candidature d'Hama Amadou....14
5. Situation sécuritaire préoccupante dans la région de Diffa....14

F. Sénégal....14

1. Division au sein du PDS....14
2. Le Sénégal élu membre non permanent du Conseil de sécurité....15
3. Le bilan de Macky Sall critiqué....15
4. Procès d'Hissène Habré....15
5. Lutte contre le terrorisme....15

G. Lutte contre Ebola et conséquences de l'épidémie....16

H. La gestion des ressources naturelles....16

II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE....17

A. Terrorisme....17

B. Trafics et activités illégales....18

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel (juillet-septembre)

- Mi-juillet, Blaise Compaoré et l'ensemble de son dernier gouvernement ont été mis en accusation devant la Haute Cour de justice.
- Les tensions entre le gouvernement et le Régiment de sécurité présidentielle (RSP) ont débouché sur une tentative de coup d'État.
- Le Conseil national de transition (CNT) a dû repousser la date des élections.

1. Les putschistes du RSP et leurs soutiens identifiés

La commission d'enquête sur la tentative de coup d'État, placée sous l'autorité du Premier ministre Isaac Zida s'est mise au travail le 12 octobre et a rendu son rapport le 12 novembre, mais celui-ci n'a pas été rendu public. Le président de la commission a toutefois déclaré que « *les investigations* […] *ont permis d'identifier des personnes qui sont soit commanditaires de ce coup d'État, soit complices, soit des exécutants* », et avancé le chiffre de 211 victimes auditionnées.

Il est à noter que, si le rapport de la commission commandé par le gouvernement de transition sert de base pour la mise en accusation d'individus, c'est la justice militaire qui se charge des arrestations et des suites judiciaires[1].

Djibrill Bassolé, ex-ministre des Affaires étrangères et candidat aux élections présidentielles[2] a été la première personnalité à être inculpée, suivie par le général Gilbert Diendéré[3], qui s'était rendu après s'être réfugié dans une mission diplomatique. Une vingtaine d'officiers (principalement du RSP) avaient déjà été incarcérés, ainsi que trois personnalités civiles proches de l'ancien président Compaoré, accusées d'avoir soutenu publiquement la tentative de coup d'État. Au total, fin décembre, on dénombrait 57 personnes incarcérées à la Maison d'arrêt et de correction des armées (MACA) dans le cadre de l'enquête sur le coup d'État manqué.

En marge de cette enquête, une vingtaine d'anciens soldats du RSP ont été arrêtés fin décembre pour avoir organisé une tentative de libération du général Diendéré et de Djibrill Bassolé.

À travers un décret présidentiel et de manière exceptionnelle, le président de la transition Michel Kafondo a élevé –Isaac Zida, lieutenant-colonel et Premier ministre de la transition, au grade de général de division « pour avoir cédé le pouvoir au civil à la suite des insurrections du 31 octobre 2014 ».

2. Affaire des écoutes téléphoniques

Le 12 novembre, deux journalistes ivoiriens réputés pro-Gbagbo ont rendu public l'enregistrement d'une conversation téléphonique supposée s'être tenue entre Djibrill Bassolé et Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale ivoirienne, autour du 27 septembre dernier[4].

1. Le Tribunal de grande instance de Ouagadougou, qui s'était saisi de l'affaire dans un premier temps, a transmis le dossier au Tribunal militaire de Ouagadougou le 3 octobre. La commission gouvernementale n'a qu'un rôle administratif.
2. Sa candidature a été refusée par le Conseil constitutionnel en août dernier.
3. Commandant du RSP, il avait pris la tête du coup d'État.
4. Le gouvernement de transition était alors rétabli, mais le RSP occupait encore le camp Naba Koom et refusait de désarmer.

Il y est notamment question d'un soutien financier de Guillaume Soro au putsch survenu au Burkina Faso ainsi que d'un projet d'assassinat de deux personnalités de la transition burkinabè (Salif Diallo[5] et Chéryf Sy[6]). L'authenticité de cette conversation est très débattue, mais cela n'a pas empêché la polémique de s'intensifier au Burkina Faso comme en Côte d'Ivoire, tant les enjeux politiques sont importants. Le 4 décembre notamment, le Premier ministre burkinabè Isaac Zida les a déclarées authentiques, provoquant des protestations de la part des avocats de Djibrill Bassolé. Guillaume Soro conteste également l'authenticité des écoutes, mais refuse toujours de s'exprimer sur le fond, arguant qu'il s'agit là d'un problème de politique étrangère, pour lequel il ne dispose d'aucune légitimité pour se positionner.

Cette affaire a éclaté seulement un ou deux jours après que la presse régionale se soit penchée sur la « piste ivoirienne » du putsch manqué. La semaine précédente, un domicile de Guillaume Soro à Ouagadougou faisait d'ailleurs l'objet d'une perquisition dans le cadre de l'enquête.

3. L'affaire Thomas Sankara au premier rang de l'actualité juridique

Le rapport d'autopsie et le rapport balistique sur les restes présumés de Thomas Sankara ont été présentés le 13 octobre. Outre les huit personnes déjà mises en examen dans ce dossier (dont le médecin légiste qui avait produit le rapport d'autopsie à l'époque et des militaires du RSP), le parquet militaire de Ouagadougou a également annoncé l'inculpation de Gilbert Diendéré pour « attentat, assassinat et recel de cadavres ». Enfin, le 21 décembre ont été annoncés les résultats des test ADN pratiqués sur la dépouille, et l'émission d'un mandat d'arrêt international à l'encontre de Blaise Compaoré pour les mêmes chefs d'inculpation. Si les tests ADN n'ont pas permis de confirmer l'identité du cadavre, de nombreux indices découverts lors de l'exhumation et de l'autopsie permettent de penser qu'il s'agit bien de Thomas Sankara. Le procès du général Diendéré, déjà emprisonné, est très attendu car il est considéré comme la « mémoire » de l'ancien régime.

4. Compaoré et Diendéré poursuivis par la justice militaire

Gilbert Diendéré est inculpé depuis le 16 octobre de onze chefs d'inculpations dont « crimes contre l'humanité », « attentat à la sureté de l'État » et « haute trahison » dans le cadre de l'enquête sur le coup d'État manqué du RSP. Dans le cadre de « l'affaire Thomas Sankara », il a également été mis en accusation, soupçonné d'avoir mené le commando qui a abattu l'ancien chef d'État.

Toujours en exil en Côte d'Ivoire, Blaise Compaoré est quant à lui également soupçonné de lien avec la tentative de putsch, mais n'est pas encore inquiété dans cette affaire[7]. L'ancien président est par contre sous le coup d'un mandat d'arrêt international dans le cadre de « l'affaire Thomas Sankara ». Enfin, rappelons que depuis le 16 juillet dernier il est mis en accusation devant la Haute Cour de justice burkinabè pour « haute trahison » et « attentat à la Constitution », en raison de sa volonté de modifier cette dernière afin de rester au pouvoir.

À travers ces inculpations, c'est le futur « procès de l'ancien régime » qui se dessine, car les deux personnages ont formé la tête de l'État pendant plus de trente ans.

5. L'organisation des élections présidentielles et législatives

Initialement prévues pour le 11 octobre, les élections présidentielles et législatives ont finalement été repoussées au 29 novembre en raison de la tentative de coup d'État du RSP en septembre. Leur organisation a été extrêmement suivie et se voulait exemplaire, comme en témoignent les moyens mis en place.

5. Ancien ministre de Blaise Compaoré, passé dans l'opposition en janvier 2014.

6. Le Président du Conseil national de transition (CNT).

7. Lors de l'annonce de l'inculpation de Gilbert Diendéré le 16 octobre, le directeur de la justice militaire Sita Sangaré n'a toutefois « *pas exclu* » que cela puisse changer.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a évalué leur coût à environs 53 millions d'euros (dont quinze débloqués par des partenaires étrangers[8]). Un fichier électoral biométrique a été mis en place, comptabilisant 5,5 millions d'électeurs potentiels, et 17 000 bureaux de votes ont été installés. La société civile s'est regroupée au sein de la « Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL) » afin de surveiller le bon déroulement du scrutin

Au total, quatorze candidats[9] se présentaient, avec deux grands favoris, Roch Marc Christian Kaboré, du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) d'inspiration socialiste et Zéphirin Diabré, de l'Union pour le progrès et le changement (UPC) de tendance libérale. La plupart des candidats ont été à un moment de leur carrières politique proches du pouvoir de Compaoré, avant de passer plus ou moins tardivement dans l'opposition. Les programmes des candidats diffèrent assez peu les uns des autres, et mettent tous l'accent sur les efforts de développement économique, avec une forte priorité à l'agriculture et aux infrastructures.

6. Le processus démocratique en marche

Le candidat du MPP, Roch Marc Christian Kaboré a remporté les élections présidentielles dès le premier tour avec un score de 53,49 % des suffrages exprimés. Son plus proche rival, Zéphirin Diabré, terminant second avec 29,65 % des suffrages, et aucun des douze autres candidats n'étant parvenu à atteindre les 5 %.

Le scrutin a été unanimement salué pour sa transparence et son bon déroulement, avec un taux de participation dépassant les 70 %. Si le score important de Roch Marc Christian Kaboré au premier tour de la présidentielle était difficilement prévisible, la véritable surprise des élections réside pourtant dans le résultat des législatives. En effet, le CDP, ancien parti au pouvoir, termine troisième avec 18 sièges sur 127 à pourvoir, malgré la situation difficile dans laquelle il se trouvait[10]. Le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) du nouveau président élu obtient une majorité relative de 55 sièges, et l'UPC de Zéphirin Diabré 33. Afin de gouverner, le MPP avait besoin de compléter sa majorité avec 9 sièges, et devait donc nécessairement conclure un accord avec des « petits partis », une alliance avec l'UPC, et plus encore avec le CDP ayant d'emblée été exclue au lendemain des élections. Ce fut chose faite le 28 décembre, avec l'annonce de la création d'un groupe parlementaire de 14 députés issus de sept « petits partis » et s'inscrivant dans la majorité présidentielle[11].

L'investiture de Roch Marc Christian Kaboré a eu lieu un mois après les élections, le 29 décembre, et le nouveau Parlement a officiellement remplacé le CNT (Conseil national de transition) le lendemain, ce qui a mis un terme à plus d'un an de gouvernement de transition dans le pays.

8. L'UE – la France en particulier – et les États-Unis ont contribué financièrement à l'organisation de ces élections.

9. Les 14 candidats déclarés éligibles : Ram Ouédraogo (RDEBF), Ablassé Ouédraogo (FA), Zéphirin Diabré (UPC), Victorien Tougouma (MAP), Tahirou Barry (PAREN), Roch Marc Christian Kaboré (MPP), Jean-Baptiste Natama (indépendant), Saran Sérémé (PDC), Françoise Toé (indépendante), Issaka Zampaligré (indépendant), Adama Kanazoé (AJIR), Bénéwendé Sankara (UNIR/PS), Boukaré Ouédraogo (indépendant), Salvador Yaméogo (RDF).

10. Rappelons que la plupart des candidatures initialement présentées par le parti ont été invalidées par le Conseil constitutionnel, et qu'il a donc dû présenter des « seconds rôles » à peu près partout. De plus, les avoirs du parti étaient encore gelés depuis la fin de la tentative de coup d'État de septembre.

11. Ce groupe, baptisé « Burkindlim » (intégrité, en langue mooré), regroupe les partis suivants : MDA, NTD, ODT, PAREN, PDS/METBA, RDS et UNIR/PS (sankariste), tous de tendance socialiste.

B. Côte d'Ivoire

Rappel (juillet-septembre)

- Dix candidatures ont été validées en vue des élections présidentielles
- Le climat sécuritaire est toujours instable, marqué par des risques frontaliers (Mali et Liberia) et des violences urbaines (phénomène des « microbes »).
- Le climat politique s'est dégradé à l'approche des élections. L'opposition, toujours critique quant à l'organisation des élections et à la candidature d'Alassane Ouattara, est également très divisée.

1. Le contexte pré-électoral

Officiellement, la campagne a débuté le 9 octobre, avec dix candidatures validées, dont celle d'Alassane Ouattara à la tête de la coalition du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) et pressenti comme largement favori. Trois des candidats (Amara Essy, Mamadou Coulibaly et Charles Konan Banny) de la Coalition nationale pour le changement (CNC) ont retiré leur candidature avant le scrutin, considérant que les revendications de l'opposition n'ont pas été prises en compte[12]. De son côté, le candidat du FPI, Pascal Affi N'Guessan, n'a jamais pu réunir l'ensemble de son parti autour de sa candidature, les « frondeurs » menés par Abou Dramane Sangaré ayant préféré intégrer la CNC et appeler au boycott du scrutin. Il n'a pas non plus obtenu de déclaration de soutien de la part de Laurent Gbagbo, toujours emprisonné à La Haye.

Durant cette période officielle de campagne électorale, qui s'est déroulée sans incidents et dans un calme relatif[13], il a donc surtout été question du bilan d'Alassane Ouattara et des interrogations relatives au taux de participation.

2. L'écrasante victoire d'Alassane Ouattara

Le 25 octobre, les électeurs ivoiriens avaient finalement le choix entre sept candidats[14]. Et sans surprise, c'est Alassane Ouattara (RHDP) qui l'a très largement emporté dès le premier tour avec 83,66 % des suffrages exprimés, devant Pascal Affi N'Guessan (FPI) qui ne récolte qu'un peu plus de 9 % des suffrages. Le taux de participation s'est élevé à 54,63 %. Des résultats qui ont donc confirmé d'une part un fort désintérêt des électeurs, et d'autre part l'efficacité des appels au boycott issus des frondeurs du FPI et de la CNC. Ce relatif plébiscite en faveur d'Alassane Ouattara a néanmoins démontré sa capacité à mobiliser son propre électorat malgré le faible suspense annoncé par tous les observateurs.

L'élection s'est déroulée dans le calme, ce qui a été souligné par les observateurs de l'Union africaine et de la CEDEAO, qui l'ont jugée « crédible et transparente », tout comme l'ambassade des États-Unis. L'UE quant à elle n'a pas déployé de mission d'observation électorale en raison, selon l'institution, des conditions réunies pour une élection stable. Les principales critiques ont concerné l'ouverture tardive de certains bureaux de vote, et les problèmes techniques liés à l'usage de tablettes électroniques pour contrôler les empreintes digitales des électeurs.

12. Parmi ces dernières, une demande de refonte de la Commission électorale indépendante (CEI) dont la composition était jugée inéquitable, et des demandes pour un meilleur accès aux médias de l'État.

13. *Amnesty International* a publié un communiqué le 5 octobre, demandant au pouvoir ivoirien de stopper la vague « d'arrestations arbitraires » d'opposants à l'approche des élections. Une soixantaine de personnes, dont des cadres de l'opposition ont en effet été incarcérés de mi-septembre à début octobre.

14. Les sept candidats (dont deux femmes) maintenus jusqu'au jour du scrutin étant : Henriette Adjoa Lagou, Jacqueline Claire Kouangoua, Pascal Affi N'Guessan, Siméon Kouadio Konan, Kacou Gnangbo, Bertin Konan Kouadio et Alassane Ouattara.

3. Les enjeux du second mandat de Ouattara

Si sur le plan économique, les résultats d'Alassane Ouattara sont plutôt encourageants (8 % de croissance par an depuis 2012). Le président est davantage contesté dans les domaines de la justice, de la réconciliation nationale et de la lutte contre la corruption. Sous la pression de ces critiques et fort de sa large victoire au premier tour de la présidentielle, il s'oriente vers un programme plus réformateur que prévu. Ainsi, il a entamé une relance du processus de réconciliation, et confirmé son souhait de modifier la Constitution au plus vite, pour solder enfin la question de « l'ivoirité », entre autres. Il entend également adjoindre à cette réforme la création d'un poste de Vice-Président.

Sur le plan purement politique, Alassane Ouattara souhaite finaliser la fusion de son parti (le RDR) avec le PDCI-RDA d'Henri Konan Bédié. Selon les analyses, ces deux mesures (fusion des partis de la RHDP et création du poste de Vice-Président) ont pour objectifs de permettre à Alassane Ouattara de choisir son successeur sans entraves et sans provoquer de crise politique à l'issue de son deuxième et dernier mandat. En effet, les querelles entre Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale et Hamed Bakayoko, ministre de l'Intérieur, semblent avoir déjà débuté dans la perspective de 2020, notamment à la faveur de « l'affaire des écoutes téléphoniques »[15].

4. La crise post-électorale de 2010-2011 : les défis de la justice

Le procès de Laurent Gbagbo devant la Cour pénale internationale a de nouveau été reporté. Initialement prévu le 10 novembre, la défense a obtenu un report au 28 janvier afin de laisser aux juges le temps de réexaminer les rapports sur sa santé. Si tout se passe comme prévu, son procès débutera donc en même temps que celui de l'ex-chef de sa milice, Charles Blé Goudé.

Lors de son discours à la nation de veille du nouvel An, Alassane Ouattara a annoncé avoir gracié 3 100 détenus de la crise post-électorale, un geste qu'il a qualifié d'opportunité de rassemblement et de promotion de la paix. Dans les rangs de l'opposition, on y voit la preuve que les accusations de « justice des vainqueurs » étaient fondées, au vu du nombre de prisonniers concernés, tout en se félicitant de cette décision.

5. Le processus de réconciliation conditionné par l'indemnisation des victimes

La question de la réconciliation nationale est considérée par une grande partie de la société civile comme un échec du premier mandat d'Alassane Ouattara. Le 7 décembre, le président réélu a reçu les représentants des Rois et chefs traditionnels, et le 8 décembre ceux de la CONARIV[16] afin de relancer le processus de réconciliation nationale. La CONARIV a déclaré avoir validé plus de 71 000 dossiers de victimes de la crise post-électorale à indemniser depuis sa création. Une première opération d'indemnisation concernant 4 500 victimes a débuté fin décembre.

6. Le bilan du processus de désarmement

Le 30 juin dernier, la mission de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) prenait fin pour être remplacée par la Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR). Cette dernière a livré un premier bilan lors d'un séminaire international sur le processus DDR en Côte d'Ivoire, fin novembre. Le coût du désarmement aurait atteint 105 milliards FCFA (environ 187 millions d'euros) d'octobre 2012 à octobre 2015. Toujours selon les chiffres communiqués à cette occasion, il resterait encore près de 5 000 combattants à désarmer (sur les 74 000 identifiés).

15. Voir partie « Burkina Faso ».

16. La Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV) a pris le relai de la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR) le 24 mars 2015.

7. Les relations tendues avec le Burkina Faso

La présence de Blaise Compaoré à Abidjan et les développements de « l'affaire des écoutes téléphoniques » mettant en cause le président de l'Assemblée nationale ivoirienne Guillaume Soro (entre autres) ont attisé un climat de méfiance entre les deux pays. Le Burkina Faso pourrait transmettre très prochainement aux autorités ivoiriennes une demande d'extradition de Blaise Compaoré dans le cadre de « l'affaire Thomas Sankara ». Alassane Ouattara très proche de Blaise Compaoré et un ami de longue date du nouveau président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré se trouve donc en position délicate.

8. La sécurité transfrontalière avec le Liberia

Un poste de l'armée ivoirienne près de la localité d'Olodio a été attaqué le 2 décembre par des éléments encore inconnus, et a fait 11 morts dont 7 soldats. Deux thèses ont rapidement circulé concernant les motifs de l'embuscade : banditisme ou attaque à caractère politique[17]. Le chef des armées, Soumaïla Bakayoko, a effectué plusieurs visites de terrain et annoncé une réorganisation du système de défense et de sécurité sur toutes les frontières.

9. Violence urbaine : le phénomène des « microbes »

Les bandes de jeunes armées surnommés « microbes »[18] n'ont toujours pas disparu du district d'Abidjan. Dans un rapport réalisé fin septembre, l'ONG « *Mouvement des peuples pour l'apprentissage des droits humains* » explique que le phénomène s'est résorbé grâce aux nombreuses actions gouvernementales mais qu'il reste encore beaucoup à faire. À l'approche des fêtes de fin d'année le problème a ressurgi et des groupes d'auto-défense se sont réorganisés dans certains quartiers de la commune d'Abobo notamment. Le gouvernement, quant à lui, met en avant son projet de resocialisation des mineurs délinquants, en œuvre depuis décembre 2014, et a annoncé le 18 décembre la réhabilitation de plusieurs centres socio-éducatifs.

C. Guinée

Rappel (juillet-septembre)

- Les discussions entre le pouvoir et l'opposition sous l'égide de l'ONU ont débouché sur un accord, signé fin août.
- Huit candidatures ont été validées pour l'élection présidentielle du 11 octobre. Moussa Dadis Camara, ancien chef de la junte militaire, n'a finalement pas pu rentrer d'exil pour se présenter.
- Les tensions entre pouvoir et opposition se poursuivent, parfois dans la violence, et ce malgré les appels au calme des différents candidats.

1. Tensions et violences durant la période électorale

Lors des derniers jours de campagne électorale, le climat est resté assez tendu. Ainsi, début octobre, des affrontements ont éclaté à N'Zérékoré, au Sud-Est du pays, faisant au moins 29 blessés selon les autorités, 80 selon des sources humanitaires recueillies par *RFI*. Des partisans d'Alpha Condé (candidat sortant) et de Cellou Dalein Diallo (principal candidat d'opposition) se sont ensuite à nouveau fait face, cette fois dans les quartiers périphériques de Conakry, faisant deux morts et

17. Les forces de sécurité ont d'abord expliqué qu'il pouvait s'agir d'un problème de banditisme, mais le gouvernement a fini par admettre qu'il pouvait aussi s'agir d'une attaque à caractère politique venant d'ex-combattants démobilisés et non intégrés à l'armée.

18. Voir Monitoring précédent.

une vingtaine de blessés. À chaque fois les principaux candidats et responsables politiques ont appelé au calme.

D'après un communiqué d'*Amnesty international*, le bilan des violences du 8 au 13 octobre est de 13 morts et plus de 80 blessés. Ces chiffres reflètent l'existence de fortes tensions pendant et après le scrutin, mais restent très faibles comparativement au bilan des dernières élections guinéennes.

Par ailleurs, l'opposition a plusieurs fois réitéré ses critiques concernant l'organisation des élections, notamment en ce qui concerne la composition de la CENI, le fichier électoral et la répartition des bureaux de vote. Elle a exclu de boycotter le scrutin comme elle menaçait jusqu'alors de le faire, mais a maintenu sa demande – refusée par Alpha Condé – de reporter d'une semaine le scrutin.

2. Un scrutin apaisé mais marqué par des dysfonctionnements

Le scrutin présidentiel s'est déroulé le 11 octobre, avec la participation des huit candidats[19] dont les deux favoris Alpha Condé du rassemblement du peuple de la Guinée (RPG arc-en-ciel) et Cellou Dalein Diallo de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG). Selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le taux de participation, élevé, était « d'environ 75 % ». L'élection s'est passée dans le calme. Cependant, des dysfonctionnements d'organisation ont été signalés à peu près partout. En cause, des manques de matériel (kits, enveloppes etc.), des retards d'installation de bureaux de vote, et des listes d'émargement chaotiques, qui ont produit des files d'attentes parfois très longues. Des problèmes pointés le jour même par le chef de la mission d'observation de l'UE, qui a toutefois précisé que cela n'entachait pas la régularité du scrutin.

Dès le lendemain, les sept candidats en lice contre Alpha Condé ont unanimement réclamé l'annulation du scrutin, dénonçant de trop nombreuses irrégularités. Les jours suivants ont vu la tension politique encore monter, les deux principaux candidats d'opposition (Sidya Touré et Cellou Dalein Diallo) annonçant leur « retrait du processus électoral ». Alpha Condé est quant à lui resté ferme et a tenté de minimiser les problèmes rencontrés, soulignant le fait que tous les observateurs internationaux ont reconnu la validité du scrutin. L'ONU et l'UE ont appelé à privilégier la « justice à la rue » en cas de désaccords.

Les nombreux problèmes techniques signalés ont également compliqué le travail de la CENI, mal préparée, qui a publié des résultats partiels jusqu'en fin de semaine. Le 17 octobre, Alpha Condé a finalement été déclaré vainqueur, dès le premier tour, avec 57,85 % des suffrages exprimés, devant Cellou Dalein Diallo (31,44 %). L'annonce n'a pas déclenché de violences, les candidats déchus ayant appelé au calme tout en dénonçant une « mascarade électorale ». L'opposition s'est ensuite divisée sur la question du recours devant la Cour constitutionnelle, mais les principaux candidats, dont Cellou Dalein Diallo, ont d'emblée écarté cette possibilité[20]. Seuls trois candidats ont donc déposé un recours avant la date limite, le 27 octobre. Le 1er novembre, la Cour constitutionnelle a finalement validé les résultats et la victoire d'Alpha Condé.

3. Le gouvernement de technocrates d'Alpha Condé

La réélection d'Alpha Condé a ouvert une période de recomposition du paysage politique guinéen. Le président a mené une série de consultations, notamment avec des personnalités de l'opposition

19. Les huit candidats – dont une seule femme – sont : Alpha Condé (RPG arc-en-ciel), Cellou Dalein Diallo (UFDG), Sidya Touré (UFR), Lansana Kouyaté (PEDN), Papa Koly Kourouma (GRUP), Georges Gandhi Tounkara (UGDD), Faya Lansana Millimono (Bloc libéral) et Marie Madeleine Dioubaté (PEG). Voir le monitoring du trimestre précédent pour une présentation des principaux candidats.

20. Cellou Dalein Diallo (UFDG) a annoncé dès le jour des résultats qu'il contestait l'indépendance de la Cour constitutionnelle et ne comptait donc pas y faire appel. Sidya Touré (UFR), le second ténor de l'opposition, a eu la même réaction.

comme Bah Oury[21] et Sidya Touré. Ce dernier annonçait d'ailleurs le 5 décembre son ralliement à la majorité présidentielle[22], s'attirant les critiques d'une partie de l'opposition. Cette recomposition s'est poursuivie avec le retour d'exil de Tibou Kamara[23] mi-décembre, et la grâce de Bah Oury fin-décembre, isolant encore un peu plus Cellou Dalein Diallo au sein de l'opposition.

L'ONG *Human Right Watch* (HRW), dans une analyse publiée le 12 décembre, a dressé la liste des enjeux du second mandat d'Alpha Condé. Selon l'ONG, les questions d'impunité, de faiblesse du système judiciaire en général, de gouvernance et de tensions communautaires devraient être prioritaires. Lors de sa prestation de serment le 14 décembre, le président réélu a précisé les objectifs de son mandat : la lutte contre la pauvreté, le renforcement des politiques d'éducation et de santé, la restructuration de l'appareil d'État[24] et le développement d'infrastructures, avec une priorité donnée à la jeunesse et aux femmes. L'investiture a eu lieu le 21 décembre, et un nouveau Premier ministre, Mamady Youla, issu du secteur privé, a été nommé dans la semaine.

4. Bilan des violences du trimestre

Outre les violences liées aux élections d'octobre, d'autres évènements marquants sont à signaler. Le 9 novembre, une mutinerie a éclaté à la prison de Conakry, faisant une dizaine de blessés, un évènement qui a mis en lumière les mauvaises conditions d'incarcération dans le pays. Dans la semaine du 16 novembre, de violents affrontements communautaires liés à la construction d'une mosquée ont fait au moins quatre morts à Touba[25], à la suite desquels deux ministres furent limogés pour leur « mauvaise gestion des évènements ». Depuis le 23 novembre, des violences entre les forces de l'ordre et des villageois qui refusent de céder leurs terres à des fins d'exploitation aurifère ont lieu dans la localité de Kintinian[26], et ont déjà fait au moins un mort. L'opposition a annoncé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour « *apporter son soutien aux habitants de la commune* ».

D. Mali

Rappel (juillet-septembre)

- La mise en œuvre de l'accord d'Alger prend du retard en raison des désaccords entre la CMA et la Plateforme ;
- La MINUSMA est toujours en difficulté, dans un contexte de recrudescence des attaques terroristes ;
- Les élections régionales et communales ont été repoussées.

21. Bah Oury, vice-président de l'UFDG, est condamné à mort par contumace dans l'affaire de l'attaque du domicile d'Alpha Condé en 2011, et vit en exil en France depuis quatre ans.

22. À la suite de sa rencontre avec Alpha Condé, Sidya Touré était souvent présenté comme un favori au poste de Premier ministre du prochain gouvernement.

23. Tibou Kamara est un ancien secrétaire général de la présidence ayant quitté la Guinée en 2010. Soutien d'Alpha Condé lors du précèdent régime, il était depuis très critique envers ce dernier et était réputé proche de Cellou Dalein Diallo.

24. À noter que lors de la cérémonie de prestation de serment, le Président de la Cour constitutionnelle a adjoint à son discours une mise en garde contre toute tentative de modifier la Constitution à l'issue de ce « second et dernier mandat » d'Alpha Condé.

25. Touba est un lieu important de l'Islam en Afrique de l'Ouest, situé à 250 km au Nord de Conakry.

26. Kintinian est situé au Nord-Est du pays, dans une zone aurifère que le gouvernement veut céder à la société « *Anglogold Ashanti* ».

1. Processus de paix fragilisé par le non-respect de l'accord d'Alger

À la suite des nombreuses violations du cessez-le-feu depuis la signature de l'accord d'Alger[27], des discussions directes entre la CMA et la Plateforme[28] ont eu lieu à Anéfis du 4 au 14 octobre. Elles ont abouti mi-octobre à la conclusion de plusieurs accords entre groupes et entre tribus rivales. Les combattants de la Plateforme se sont notamment vu autoriser un accès conditionnel à la région de Kidal. Par ailleurs, la tribu des Ifoghas et celle des Imghad ont également signé un accord de réconciliation. Les rivalités entre ces deux grandes tribus étaient jusqu'alors incessantes. Ces différents accords ont été salués par le gouvernement malien et la MINUSMA, et ont été globalement perçus comme une occasion d'avancer enfin dans la mise en œuvre de l'accord d'Alger.

D'octobre à décembre, aucune nouvelle violation du cessez-le-feu par l'une des parties signataires de l'accord n'a été signalée, mais la mise en œuvre de l'accord est sans cesse compromise par de multiples blocages. Pour exemple, la première mesure symbolique devait être la réouverture des écoles à Kidal mais celle-ci a finalement été retardée en raison du refus de la CMA d'accepter la venue du ministre de l'Éducation nationale. De même, le cantonnement des combattants n'avait toujours pas débuté en décembre, le retour des services de l'État n'était pas effectif et les discussions sur la période de transition temporaire au Nord n'avaient pas encore été entamées[29].

Mi-décembre, la MINUSMA a entamé les travaux de construction des sites de cantonnement pour les groupes armés du Nord du pays, prévus au terme de l'accord d'Alger. Un premier site est prévu dans la région de Tombouctou, et deux autres dans la région de Gao.

2. Recrudescence des attaques terroristes

La recrudescence des attaques terroristes observée depuis plusieurs mois[30] s'est poursuivie ce trimestre. Mi-décembre la MINUSMA s'est une nouvelle fois inquiétée de cette situation.

On peut d'abord relever l'attaque du 20 novembre contre l'hôtel « Radisson Blu » de Bamako, qui a fait 22 morts, dont deux assaillants. Cette attaque, revendiquée par le groupe Al-Mourabitoune, a poussé le gouvernement à décréter l'état d'urgence et un deuil national de trois jours. Une seconde revendication, venant du Front de libération du Macina (FLM) a été diffusée deux jours après la première, mais la plupart des observateurs l'ont jugée peu crédible.

Le 28 novembre, c'est un camp de la MINUSMA à Kidal qui a été la cible de tirs de roquettes, faisant trois morts et une vingtaine de blessés. L'attaque a été revendiquée par le groupe Ansar Eddine. Le14 décembre, le centre du pays était à son tour touché, quand un poste militaire de la localité de Niono a été attaqué par plusieurs combattants, probablement affiliés au FLM. Mais si ces trois attaques ont été fortement médiatisées, la plupart des affrontements ont eu lieu dans le Nord du pays, où les combattants islamistes, notamment affiliés à AQMI, se sont faits de plus en plus présents. Des cellules terroristes qui ciblent entre autres les anciens rebelles de la CMA, faisant de nombreux morts dans la région de Tombouctou.

Fin décembre, le gouvernement et l'Assemblée nationale ont prolongé l'état d'urgence jusqu'au 31 mars en raison de la persistance des risques d'attaques terroristes.

27. Voir monitoring précédent.

28. La « Coordination des mouvements de l'Azawad » (CMA, ex-rébellion) et la « Plateforme des mouvements républicains du 14 juin 2014 » (Plateforme, coalition de groupes pro-gouvernementaux).

29. Pour une analyse détaillée de la situation, voir notamment Antonin Tisseron, *Mali : quels chantiers, quelles avancées ?*, Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 22 décembre 2015.

30. Voir monitoring précèdent.

3. Une situation sécuritaire fragile

Début octobre, la MINUSMA faisait état d'une « situation fragile » au Mali. Lors d'un entretien accordé à *RFI*, le 27 novembre, le général Labuze, responsable de l'opération « Barkhane » au Mali, estimait que « *la menace terroriste est affaiblie et contenue par le Mali…* ». Il expliquait notamment que les attaques comme celles du « *Radisson Blu* » sont des « *tentatives désespérées* [d'un ennemi] *disloqué* ». Toujours selon cette interview, le nombre de combattants terroristes opérant dans le pays n'excéderait pas une centaine d'individus, et les groupes du centre et du sud du pays[31] seraient largement contenus par l'armée malienne, donc dans l'impossibilité de se développer. Pourtant, mi-décembre la MINUSMA a réitéré ses craintes devant la recrudescence des actes terroristes. Une situation qui semble liée à la prise de position d'Iyad Ag Ghali en novembre, où il dénonçait l'accord l'Alger et appelait à intensifier le djihad dans le pays. D'après les services de renseignement maliens, Ansar Eddine, le groupe qu'il a fondé, est en effet le point focal de la plupart des autres « *franchises* » qui opèrent encore dans le pays, y compris la Katiba Khalid Ibn Walid et le FLM.

Le mandat d'interposition de la mission est toujours mal perçu par les populations du Sud du pays, qui considèrent que la MINUSMA devrait être un soutien à l'armée malienne.

4. Mise en place de la Commission vérité justice et réconciliation

Les autorités maliennes ont mis en place une Commission vérité justice et réconciliation (CVJR) afin de poser les bases d'une réconciliation durable. Créée par l'ordonnance n° 2014 du 15 janvier 2014, cette commission est composée de quinze membres choisis pour un mandat de trois ans et remplace l'ancienne Commission nationale de dialogue et réconciliation (CDR).

5. Report controversé des élections

Le report des élections régionales et communales décidé en septembre par le gouvernement, en raison de l'insécurité, continue de faire réagir. Ainsi, le 7 novembre, « l'Observatoire », un groupement de 36 associations et ONG publiait un rapport, s'inquiétant notamment de l'exclusion de la société civile de la commission chargée de travailler sur une nouvelle loi électorale. Selon le rapport, l'organisation des élections ne fait plus partie des priorités du gouvernement, ce qui représente un « *danger pour la démocratie* ». Rappelons qu'aucun nouveau calendrier électoral n'a pour l'instant été présenté par les autorités maliennes.

6. Bilan d'IBK à mi-mandat

Le 22 octobre, à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) organisait une conférence internationale pour la relance économique et le développement au Mali. L'engagement financier des partenaires internationaux devrait atteindre 3,2 milliards d'euros pour la période 2015-2017, notamment pour financer des projets d'infrastructures.

Des annonces qui viennent à point pour le président Ibrahim Boubacar Keïta, très critiqué après deux ans au pouvoir. Il lui est notamment reproché d'avoir échoué à améliorer la situation sécuritaire du pays, mais également à faire baisser le coût de la vie ou encore son népotisme. Lors d'une longue interview accordée à *Jeune Afrique* fin décembre, il est revenu sur son bilan, réfutant la plupart des accusations formulées par l'opposition à son encontre, notamment en ce qui concerne les diverses affaires de corruption auxquelles il aurait été mêlé.

7. L'affaire Ahmad Al Faqi Al Mahdi devant la CPI

Ahmad Al Faqi Al Mahdi a comparu devant la Cour pénale internationale (CPI) pour la première fois le 30 septembre. Il est poursuivi pour destruction de biens religieux ou culturels, pour avoir participé à la destruction de mausolées et d'une mosquée entre juin et juillet 2012.

---

31. Respectivement le « Front de libération du Macina » (FLM) pour le centre, et la « Katiba Khalid Ibn Walid » pour le sud.

Il n'existe pas encore de jurisprudence pour ce type de crimes de guerre, la qualification exacte des charges retenues et les peines encourues en cas de condamnation seront donc observées avec attention.

E. Niger

Rappel (juillet-septembre)

- Boko Haram mène des attaques dans la région de Diffa, au Sud du pays. Cette région, soumise à l'état d'urgence, accueille près de 150 000 réfugiés du Nigeria ;
- À l'approche des élections présidentielles fixées à février 2016, les tensions entre l'opposition et le gouvernement s'intensifient.

1. Révision du fichier électoral

Les opérations de recensement s'achevant, l'affichage de listes électorales provisoires a débuté fin-octobre dans certaines régions. Très vite, l'opposition a réagi et appelé à manifester pour réclamer notamment un audit du fichier électoral, qu'elle qualifiait de « non consensuel ». Mi-novembre, le Comité chargé de l'élaboration du fichier électoral (CFE) a admis l'existence de nombreux problèmes[32] et expliqué que l'affichage des listes provisoires leur permettrait de les corriger.

Le 13 décembre, le Comité national chargé du fichier électoral biométrique (CFEB) a remis le fichier complet et les décrets portant convocation du corps électoral ont donc été pris dans la foulée par le gouvernement. Les élections sont maintenues pour le 21 février 2016, et la date limite du dépôt des candidatures a été fixée au 2 janvier 2016. Le 18 décembre l'opposition dénonçait à nouveau un « fichier frauduleux » et exigeait qu'il fasse l'objet d'un audit de l'OIF avant toute convocation du collège électoral par le gouvernement. La demande a finalement été acceptée et le 23 décembre la CENI demandait à l'OIF d'auditer le fichier, l'opposition se disant « satisfaite » de cette décision.

2. Tensions entre le gouvernement et l'opposition en vue des élections

La tension politique s'est accrue à mesure que les élections approchent. Le président sortant, Mahamadou Issoufou, s'est concentré sur la défense de son bilan face aux critiques virulentes de l'opposition qui n'y voit « rien de positif ». Le Front patriotique républicain (FPR), large alliance d'une trentaine de partis d'opposition, a d'ailleurs entamé sa campagne de terrain dès octobre. Le FPR concentre sa campagne sur deux sujets principaux : la critique du bilan d'Issoufou et la mauvaise organisation des élections. Le 12 novembre, un groupe de députés de l'opposition a tenté de déposer une requête de mise en accusation du président pour « haute trahison »[33], qui a finalement été rejetée le 18. La radicalisation des discours politiques a poussé l'ordre des avocats à publier, le 21 novembre, un « appel citoyen » dénonçant une « atmosphère sociale délétère » et appelant les politiques à faire preuve de « plus de responsabilité ».

3. Une tentative de coup d'État déjouée ?

Les 14 et 15 décembre, plusieurs officiers ont été arrêtés, dans un contexte de tensions politiques attisant les rumeurs. Le 17 décembre, au cours d'une allocation télévisée, Mahamadou Issoufou a déclaré qu'une tentative de coup d'État a été déjouée. L'opposition, et notamment les représentants du FPR, demande des preuves et parle d'une « histoire rocambolesque » destinée à détourner l'attention. Le 19 décembre, le ministre de l'Intérieur a précisé que neufs officiers supérieurs de l'armée étaient en détention et que le Tribunal militaire a été saisi.

32. Parmi les problèmes reconnus par le CFE, et dénoncés par l'opposition, l'inscription de mineurs et d'étrangers, d'électeurs repris dans une mauvaise région, ainsi que des bureaux de vote manquants.

33. Les 34 députés ayant déposé la requête à l'Assemblé nationale accusaient Mahamadou Issoufou de corruption, d'avoir « bradé les ressources du pays » et d'avoir violé les libertés individuelles.

Il a également parlé de l'implication d'un « *leader de l'opposition* ». Aux alentours du 25 décembre, des responsables locaux du « Moden Fa Lumana », le parti d'Hama Amadou[34], ont été arrêté, et ce dernier a été interrogé dans le cadre de l'affaire.

4. Affaire du trafic de nourrissons et candidature d'Hama Amadou

Comme il l'avait annoncé[35], Hama Amadou est rentré au Niger le 14 novembre afin d'entamer sa campagne électorale. Dès son arrivée à l'aéroport de Niamey, il a été arrêté, puis transféré à la prison de Filingué, en exécution du mandat d'arrêt le visant dans le cadre de l'affaire du trafic de nourrissons. Une première demande de remise en liberté provisoire a été rejetée par la Cour de cassation le 9 décembre. Le 28 décembre une seconde demande, déposée auprès de la Cour d'appel de Niamey cette fois, a été mise en délibéré au 11 janvier. Il a également été interrogé dans le cadre de l'enquête sur le coup d'État déjoué le 16 décembre, et dénonce des manœuvres pour l'empêcher de se présenter aux présidentielles de février 2016.

5. Situation sécuritaire préoccupante dans la région de Diffa

Alors que Mahamadou Issoufou considère que la situation sécuritaire du pays est « une de ses plus grandes réussites », la situation dans la région de Diffa continue de se dégrader. Le 4 octobre, une attaque suicide a été menée par Boko Haram, faisant deux mort dans la périphérie de Diffa. Le 15, en conseil des ministres, le gouvernement a rétabli l'état d'urgence dans toute la région, sans parvenir à faire cesser les attaques du groupe terroriste, qui a frappé à nouveau le 21 octobre, faisant deux morts parmi les forces de sécurité. Deux exemples qui illustrent une multiplication des attaques ces derniers mois. Selon les autorités militaires régionales, la frontière avec le Nigeria serait « *vulnérable sur 250 km* », et la « *région* [serait] *infestée d'insurgés* ».

Selon un rapport du Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) publié le 2 novembre, plus de 150 écoles ont été fermées au Niger en raison des attaques de Boko Haram ce qui concerne directement 12 000 enfants. Les attaques sont également néfastes pour l'économie et les déplacements de population[36], en raison de la peur qu'elles engendrent.

F. Sénégal

Rappel (juillet-septembre)

- Karim Wade a été définitivement condamné par la Cour suprême du Sénégal pour « enrichissement illicite » ;
- Le PDS (principal parti d'opposition) reste fortement divisé, notamment autour de la question de la candidature de Karim Wade en 2017 ;
- Le procès d'Hissène Habré s'est ouvert le 20 juillet. Ce dernier ne reconnait toujours pas la légitimité de ce tribunal spécial de l'Union africaine.

1. Division au sein du PDS

Les conflits au sein du Parti démocratique sénégalais (PDS) d'Abdoulaye Wade se sont poursuivis ce trimestre. Début octobre, ce dernier décide de faire remplacer l'actuel président du groupe parlementaire libéral à l'Assemblée, Modou Diagne Fada[37], par Aïda Mboji. Modou Diagne Fada refuse de quitter son poste tout en assurant de sa « loyauté » envers l'ancien président, et deux

34 . Président de l'Assemblée nationale du Niger de 2011 à 2014.

35. Voir monitoring précédent.

36. 210 000 réfugiés et déplacés seraient encore présents dans la seule région de Diffa.

37. Rappelons que Modou Diagne Fada a pris en mai 2015 la tête du mouvement des « frondeurs » du parti, demandant à renouveler la structure de celui-ci et à trouver un autre candidat aux prochaines présidentielles que Karim Wade. Voir monitoring précédent.

listes différentes sont donc déposées à l'Assemblée pour la constitution d'un nouveau groupe parlementaire. Le 14 octobre, la liste dirigée par Aïda Mboji est invalidée et dès le 16 la direction du PDS décide d'exclure Modou Diagne Fada du parti. Ce dernier a annoncé vouloir contester la décision en justice et la polémique a continué à enfler au sein du PDS. Le 2 novembre, des parlementaires du parti en sont même venus à se battre dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Le groupe libéral étant ultra-minoritaire, le véritable enjeu concerne l'avenir du PDS et notamment le problème de la succession d'Abdoulaye Wade.

2. Le Sénégal élu membre non permanent du Conseil de sécurité

Pour la troisième fois en vingt ans, le Sénégal a été élu mi octobre avec 187 voix sur 191 comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017. À cette occasion le journal « *Jeune Afrique* » a publié un article d'analyse retraçant les efforts diplomatiques intenses de Macky Sall depuis 2013, de sa nomination à la présidence du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) à celle de la CEDEAO en juin 2015.

3. Le bilan de Macky Sall critiqué

En novembre 2015, le FMI a publié son classement des pays les plus pauvres du monde, le Sénégal figurant parmi les 25 premiers. Ces chiffres ont été l'occasion pour l'opposition de critiquer le bilan de Macky Sall à la tête du pays, notamment les avancées de son « Plan Sénégal émergent » et de son projet de réforme constitutionnelle, jugées insuffisantes. La presse s'est également penchée sur la question, produisant la plupart du temps des analyses plus équilibrées, et prenant en compte les exagérations d'une opposition sous pression et fortement divisée.

4. Procès d'Hissène Habré

Le 16 octobre, dans une lettre ouverte adressée au président et au procureur général du tribunal, 17 organisations disaient regretter l'insuffisante attention portée aux violences sexuelles dans le dossier. En effet, l'acte d'accusation de l'ancien dictateur ne comprend pas d'accusation de viols ou d'autres violences sexuelles. Du 19 au 22 octobre ce sont quatre femmes qui ont pu témoigner en audience de l'existence de viols, l'une d'elle accusant même directement Hissène Habré. Ces témoignages ont provoqué un torrent d'insultes des défenseurs d'Habré. Le 15 décembre, la phase d'audition des témoins s'est achevée. Au total ce sont plus de 4 500 victimes qui se sont constituées parties civiles et 98 témoins qui ont été interrogés en audience. Les plaidoiries finales sont attendues pour janvier ou février 2016.

5. Lutte contre le terrorisme

Le second « Forum International sur la paix et la sécurité » s'est tenu à Dakar les 9 et 10 novembre. Les débats ont porté sur les défis du terrorisme en Afrique, avec en première journée plusieurs interventions mettant en avant la nécessaire articulation de la lutte militaire et des efforts de développement. La seconde journée a été marquée par les débats concernant la pratique de l'islam et la question des réponses sociales à opposer au projet politique djihadiste. Lors de ces débats, Macky Sall s'est ouvertement interrogé sur la possibilité d'interdire le port du voile intégral dans le pays, ce qui a déclenché une polémique et la colère de certains imams.

Fin octobre et début novembre, plusieurs imams ont été arrêtés, et les autorités ont précisé que certains d'entre eux seront poursuivis pour « *actes de terrorisme* ». Mi-novembre, on a appris que ces arrestations concernaient un groupe ayant pour projet de créer une branche de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (Boko Haram) au Sénégal, et projetant un attentat à Dakar. La coopération entre services de renseignements français, sénégalais et tchadiens aurait permis le démantèlement de cette cellule.

G. Lutte contre Ebola et conséquences de l'épidémie

Situation

L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a fortement régressé ces derniers mois. Ainsi, après le Liberia en septembre, c'est la Sierra Leone qui a été déclarée exempte de la maladie le 7 novembre. Face à l'enthousiasme général autour de la fin probable de l'épidémie avant la fin de l'année, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a tenu à rappeler que le sujet constituait encore une « urgence de santé publique de portée internationale », de nouveaux cas étant régulièrement signalés même dans les pays déclarés sortis d'affaire. Finalement, le 29 décembre, l'OMS déclarait également la fin de la transmission de la maladie en Guinée, tout en mettant en garde contre les risques de résurgence épisodiques. L'épidémie est donc officiellement endiguée en Afrique de l'Ouest, les trois pays touchés n'enregistrant plus de nouvelles contaminations.

Critique de la gestion de la crise

L'épidémie, la plus sévère depuis la découverte du virus, aura fait plus de 11 000 morts sur 28 000 cas enregistrés, donc 535 membres du personnel médical. Si des bilans plus détaillés de la gestion de la crise sont attendus dans les prochaines semaines, la plupart des acteurs s'accordent déjà sur certaines constatations. Parmi celles-ci, la lenteur de la réaction au début de la crise et l'échec du développement d'un traitement efficace avant la fin de l'épidémie, cette dernière ayant été endiguée par des moyens classiques de prévention et de traitements de base des symptômes.

H. La gestion des ressources naturelles

Quatorze chefs d'États et de gouvernements africains et des bailleurs se sont réunis en marge de la **COP 21** pour réfléchir sur les moyens de lutter contre la désertification dans la région sahélienne. Il s'agissait de relancer l'initiative « grande muraille verte », une barrière naturelle qui doit traverser le continent du Sénégal à l'Éthiopie. La Banque mondiale s'est engagée à rassembler 16 milliards de dollars d'ici 2020 pour lutter contre le changement climatique à travers des initiatives concrètes, telles que la promotion de certaines pratiques agricoles intelligentes, des programmes de lutte contre l'érosion des côtes ou de soutien au service de météorologie.

Le 6 octobre s'est ouvert à Accra (Ghana) le premier Forum **sur les mines et le pétrole**[38] (ECOMOF). Les conclusions du rapport de conférence mettent l'accent sur la nécessité de coupler le développement du secteur minier et pétrolier avec le développement humain, en prévoyant des systèmes de formation par exemple. Il est également recommandé de privilégier des « solutions locales », notamment pour faire face à la chute des prix des matières premières.

En Guinée, le calendrier du mégaprojet minier de Simandou Sud[39] a été décalé. La mise en exploitation initialement prévue pour 2018 prendra donc du retard. Rappelons que ce projet prévoit, en plus des infrastructures minières, la construction d'une ligne de chemin de fer de 650 km jusqu'à la côte, et le développement d'un nouveau port en eau profonde à Moribaya, le premier à offrir un accès aux cargos de grande taille en Guinée. C'est le plus grand projet intégré de minerai de fer et d'infrastructures jamais réalisé en Afrique.

Au Sénégal, un projet de construction de six centrales à charbon sur la côte, dans le cadre du « Plan Sénégal émergent », suscite des tensions avec les populations riveraines Les associations locales

38. Ce forum est prévu pour se tenir tous les deux ans de façon rotative entre les États membres de la CEDEAO.

39. Simandou Sud, dans le Sud-Est du pays, est le plus grand gisement de fer non exploité au monde, avec plus d'1,8 milliard de tonne de réserves estimées. Le consortium chargé de sa mise en exploitation est mené par l'entreprise anglo-australienne Rio Tinto.

envisagent de porter plainte contre l'État et la banque africaine de développement (principal bailleur de fond du projet).

Par ailleurs, le Sénégal – pays candidat à l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE) – a publié son premier rapport ITIE, qui couvre l'exercice 2013, en octobre 2015.

II – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Terrorisme

Offensive contre la « Province ouest-africaine de l'État islamique » (Boko Haram)

Le groupe terroriste, en recul dans le Nord-Est du Nigeria, reste très actif et concentre ses attaques autour du lac Tchad, au Nigeria et dans les pays voisins. Ainsi, la région de Diffa au Niger, les îles tchadiennes du lac Tchad et le Nord du Cameroun sont régulièrement la cible de raids et d'attentats-suicides.

La Force d'intervention conjointe multinationale est entrée en phase opérationnelle fin novembre et a effectué ses premières patrouilles, mais reste freinée par la lenteur de sa mise en place. Les différentes armées constituant cette force continuent à intervenir sur une base strictement nationale. Par ailleurs, après leur retrait du Nigeria, les derniers soldats tchadiens déployés au Cameroun sont rentrés dans leur pays début novembre. Sur le plan de la coopération militaire, la France, présente au Tchad dans le cadre de l'opération Barkhane, effectue également des missions de formation pour les unités spéciales camerounaises. Le Royaume-Uni ainsi que les États-Unis font de même avec l'armée nigériane. Les États-Unis ont également déployé 300 militaires dans le Nord du Cameroun pour effectuer des opérations de renseignement et de surveillance aérienne.

Par ailleurs, mi-novembre, le président du Nigeria Muhammadu Buhari a présenté les conclusions du rapport de la commission spéciale d'enquête sur les achats militaires instituée au printemps. Elles confirment les pratiques de corruption massive au sein de l'armée jusqu'en 2015. Le 7 décembre, le président Buhari a également annoncé que les opérations contre Boko Haram pourraient ne pas être achevées à la fin de l'année, comme il s'y était engagé lors de son investiture.

Al-Qaïda au Maghreb islamique

Début décembre, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a annoncé le ralliement d'Al-Mourabitoune et de son chef Mokhtar Belmokhtar. La manœuvre aurait pour but principal de « resserrer les rangs » face à l'implantation croissante de l'État islamique dans la région, de la Lybie jusqu'au Nigeria, alors que les opérations antiterroristes au Mali ont forcé la plupart des chefs d'Al-Qaïda à se réfugier au Sud de l'Algérie et en Lybie. Le 10 décembre, une alerte renseignement a été émise, précisant que le groupe se préparerait à relancer des opérations d'envergure au Mali, du type de l'attaque du « Radisson ».

Coopération antiterroriste au Sahel

Le 20 novembre à N'Djamena (Tchad), s'est tenu un sommet du G5 Sahel[40]. Parmi les mesures annoncées, la création d'une force conjointe régionale, d'une « école régionale de la guerre » en Mauritanie, d'une compagnie aérienne régionale et d'une ligne de chemin de fer reliant les cinq pays. Des décisions qui mettent non seulement l'accent sur le développement économique, mais aussi sur la jeunesse. Lors de ce sommet, il a également été décidé de développer un système de communication informatisé commun aux services de renseignements des cinq pays.

40. Le G5 Sahel regroupe le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, la Mauritanie et le Mali. Fondé en février 2014, il s'agit d'un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale, destiné à coordonner les politiques de développement et de sécurité de ses membres.

Une mesure dont la mise en application risque d'être compliquée, selon certains observateurs, en raison de différences trop importantes dans l'organisation et l'efficacité des services de renseignement de ces pays.

Le 8 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré « très préoccupé » par la situation sécuritaire en Libye et ses conséquences sur la sécurité de toute la région sahélienne. Il a appelé la communauté internationale à « appuyer la Lybie et ses voisins du Sahel » dans le cadre de la lutte antiterroriste.

La Chine semble également vouloir renforcer sa coopération en matière de sécurité sur le continent. C'est en tout cas le message que le président Xi Jinping a fait passer lors de sa condamnation de l'attaque du « Radisson » au Mali. Le sujet a également été abordé lors du sommet de Johannesburg des 4 et 5 décembre 2015[41]. Pour l'Afrique de l'Ouest, cela pourrait se traduire par une augmentation du nombre de soldats chinois présents au Mali par exemple, mais aucune annonce concrète n'a été faite.

B. Trafics et activités illégales

Trafic d'êtres humains

Le sommet de La Valette des 11 et 12 novembre 2015 réunissant des chefs d'État africains et européens était très attendu, notamment sur le plan de la lutte contre le trafic d'êtres humains. Mais les positions trop antagonistes sur la question migratoire en général n'ont pas permis de réelles avancées. Ainsi, la seule nouvelle mesure adoptée fut la création d'un fonds fiduciaire de 1,8 milliard d'euros, aux objectifs vagues[42] et que les pays membres de l'Union européenne ont déjà déclaré ne pas pouvoir financer entièrement. Ce fonds devrait compter les pays du Sahel et du pourtour du Lac Tchad parmi les bénéficiaires.

Trafic de drogue

Un rapport de la Commission ouest-africaine sur les drogues a été rendu public en octobre. Faisant le bilan de la situation dans la sous-région, il confirme notamment l'existence de plusieurs tendances. Le transit et la consommation de drogues dures (cocaïne, héroïne et STA[43]) seraient en augmentation, malgré des améliorations dans les mesures d'interception. Un problème de consommation qui commence à toucher toutes les couches sociales.

Lors de la troisième réunion du Haut-Comité politique (POLCOM) de l'initiative de la Côte ouest-africaine (WACI), les représentants de cinq pays d'Afrique de l'Ouest, d'Interpol et de l'ONU ont convenu d'un renforcement de la lutte contre le trafic de drogue. Pour ce faire ils ont demandé la mise en place d'unités spécialisées dans la criminalité transfrontalière. La Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Liberia en sont déjà dotés, mais pas la Côte d'Ivoire ni la Guinée.

Au nombre des opérations importantes réalisées ce trimestre, on notera la saisie de plus d'une tonne de drogue au Sénégal mi-novembre. La drogue est rentrée dans le pays par le corridor Dakar – Bamako par le biais de gros porteurs. Selon la gendarmerie : « *Il s'agit d'un réseau de trafiquants international avec des ramifications au Mali et au-delà.* »

La douane de Nioro (Mali) a procédé le 24 décembre 2015 à une saisie exceptionnelle de 500 kg de drogue pour une valeur 659 millions de FCFA (environ un million d'euros). La drogue provenait du Maroc dans un véhicule en partance pour l'Algérie via le Mali et la Mauritanie.

41. Le sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA) était le premier tenu sur le sol africain depuis la création de la structure en 2000. Le FCSA se réunit tous les trois ans.

42. Il s'agit de « promouvoir des opportunités économiques et l'égalité des chances, en renforçant la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que la sécurité et le développement ».

43. Les « stimulants de type amphétamine » (STA), qui seraient produits directement dans la région.

Lors de l'opération Gougoua menée du 8 décembre au 22 décembre 2015 à la frontière nigéro-tchadienne, la Force Barkhane a permis quant à elle de mettre la main sur neuf pick-up, de l'armement, des munitions et de la drogue.

Piraterie dans le golfe de Guinée

Le golfe de Guinée reste une zone sensible pour la piraterie. Selon le Bureau maritime international, les eaux du Nigeria sont les troisièmes plus touchées pour les neuf premiers mois de 2015, avec douze attaques recensées. Cependant, selon Emmanuel de Oliveira[44], le nombre d'attaques « a été divisé par quatre » depuis le début de l'année dans la région. L'amiral explique ces chiffres par l'amélioration de la coopération entre les marines nationales.

L'épicentre de la piraterie dans le golfe de Guinée reste toujours le Nigeria, qui refuse toute intervention extérieure dans ses eaux territoriales. Le 20 octobre, quatre marins ont été pris en otage au Sud du pays, et le 27 novembre ce sont cinq autres marins qui ont subi le même sort, toujours dans les eaux nigérianes. Ce sont les deux seuls cas de piraterie maritime signalés ce trimestre.

***

Pour aller plus loin

✓ **Publications du GRIP**

Frederico Santopinto et Léa Gros, *Élections ivoiriennes de 2015 : l'UE aurait-elle dû observer le scrutin ?*, Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 13 octobre 2015.

Nicolas Hubert et Claire Kupper, *Nouveau code minier au Burkina, de l'or au bénéfice de tous ?*, Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 27 novembre 2015.

Antonin Tisseron, *Mali : quels chantiers, quelles avancées ?*, Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 22 décembre 2015.

✓ **Rapports institutionnels**

FAO-PAM, *Sécurité alimentaire et implications humanitaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, Note conjointe, novembre 2015.

Commission européenne, *La coopération entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de migration*, fiche d'information, Bruxelles, 9 novembre 2015.

Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel*, S/2015/866, 12 novembre 2015.

Conseil de sécurité des Nations unies, *Trente-septième rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire*, S/2015/940, 8 décembre 2015.

Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest*, S/2015/1012, 22 décembre 2015. Publié tous les six mois.

Conseil de sécurité des Nations unies, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, S/2015/1030, 24 décembre 2015.

Organisation mondiale de la santé, *Ebola situation report*, 30 décembre 2015.

44. Commandant français de la zone maritime atlantique depuis le 29 août 2014.

✓ **Rapports de la société civile**

PDHRE-CI, *Rapport d'enquête sur le phénomène des microbes dans le district d'Abidjan*, octobre 2015.

Interpeace - Voz di Paz, *Infrastructures locales de paix en Guinée-Bissau: La contribution des Espaces régionaux de dialogue à la Consolidation de la paix*, novembre 2015.

Human Rights Watch, *Consolider cette paix qui nous appartient*, décembre 2015.

Vincent Foucher et Cynthia Ohayon, *En Guinée et en Côte d'Ivoire, du KO électoral au KO institutionnel*, International Crisis Group, décembre 2015.

Olivier Walther, Antonin Tisseron, *Strange bedfellows: a network analysis of Mali's northern conflict*, *The Broker*, décembre 2015.

International Crisis Group, *Mali : la paix venue d'en bas ?*, Crisis Group Briefing n° 115, Dakar/Bruxelles, décembre 2015.

Ocean Beyond Piracy, *An Interactive Guide to International Efforts to Address Piracy Off the Coast of West Africa*, guide interactif en ligne.

L'auteur

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par ***Lou Vignane-Gonzalez****, chercheur stagiaire au GRIP, diplômé de Sciences politiques et d'étude des conflits, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».*

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire